



## ▲ Des menus végétariens dans les cantines

Conformément à la loi Egalim\*, Mont de Marsan Agglo propose depuis début octobre un repas végétarien une fois par semaine dans toutes les cantines de son territoire. Ces repas, mentionnés sur les menus transmis aux familles, sont équilibrés, diversifiés et répondent aux recommandations relatives aux apports nutritionnels nécessaires aux enfants. Cette expérimentation obligatoire de deux ans fera ensuite l'objet d'une évaluation nationale, portant notamment sur le gaspillage alimentaire, les taux de fréquentation et le coût des repas.

*Retrouvez les menus scolaires sur l'Espace Famille : [espacefamille.montdemarsan-agglo.fr](http://espacefamille.montdemarsan-agglo.fr)*

*\* loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous*